



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPOBLIKA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 2 juillet 2025 à 19h00 /
2025eko uztailaren 2ko biltzarra, arratseko 19:00ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
26 juin 2025 / 2025eko ekainaren 26a	27	17

Etaient présents / Hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Frédéric CARRICABURU, Marie Pierre CLAVENAD, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA

Ont donné pouvoir / Ahalmena utzi dutenak :

Laetitia LAC (ek) à Philippe GIRALDI
Francis DOMANGÉ (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)
Xalbat GARAT (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)
Philippe CELAYA (k) à Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)
Antoine COGNAUD (k) à Marie Pierre CLAVENAD (i)
Thomas OYARZUN (ek) à Anita LACARRA (ri)

Absents / Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Murielle ARREGUI

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2025-38 Participation voyage scolaire pour enfants de l'école Sainte Marie d'Ascaïn / Eskolako bidaiarendako Azkaingo Sainte Marie Eskolako haurrentzat diru laguntza

Il est proposé d'actualiser le mode de participation de la commune pour les enfants fréquentant l'Ecole Sainte Marie d'Ascaïn qui sont partis en voyage scolaire du mardi 13 au vendredi 16 mai à Aspet (31). L'aide proposée s'élèverait à 14 €/jour/enfant, plafonnée à 56 € (4 jours).

Conditions pour obtenir l'aide : habiter la commune, aide octroyée deux fois maximum dans la scolarité de l'enfant.

La mesure concernerait les enfants des classes de CM1 et CM2. Cette année 32 élèves sont concernés. Il est proposé la participation de la commune à hauteur de 1 792 € (32 enfants d'Ascaïn X 56 €) à verser sur le compte de l'APEL de l'école Saint Marie.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE de participer pour la sortie scolaire pour un séjour de 4 jours des enfants de l'école Sainte Marie d'Ascaïn à hauteur de 1 792 € (32 enfants d'Ascaïn X 56 €) à verser sur le compte de l'APEL de l'école Saint Marie au vu de l'effectif ayant réellement effectué le séjour.

FIXE les conditions suivantes : habiter la commune, aide octroyée deux fois dans la scolarité de l'enfant, plafond de 70 €/enfant pour 5 jours (14 €/jour).

PRECISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta delibaturua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,
Jean Louis FOURNIER

